



VOS DÉMARCHES

Prêts CADAL



Prêts CADAL Accession et Amélioration de l'habitat dans le 77.
Modifications des montants-durées et barèmes de ressources.



Créé le : 4/12/2022

La Caisse Départementale d'Aide au Logement de Seine et Marne informe des nouvelles conditions d'attribution, appliquées depuis le 1er octobre 2022, dans le domaine de l'habitat.

- Nouveaux montants et durées des prêts: 10 000 euros en 10 ans.
- Barèmes de ressources réévalués
- Construction et Acquisition: Taux à 2%
- Agrandissement et Amélioration : Taux à 2,5 %

Pour plus d'informations:

CADAL 01 60 65 94 88 - 01 64 87 95 07

contact@cadal77.fr

<https://cadal77.wixsite.com/cadal77>